Les îles du Ponant

Procès-verbal
De l'Assemblée Générale

Bréhat

Vendredi 4 mars 2022

Chausey
Bréhat
Batz
Ouessant
Molène
Sein
Glénan
Groix
Belle-Île
Houat
Hoëdic
Ile d'Arz
Ile aux Moines
Ile d'Yeu
Ile d'Aix

Le 4 mars deux mille vingt-deux, à dix heures, à Bréhat, les membres de l'Association des Iles du Ponant se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation écrite en date du 15 février 2022.

Etaient présents :

. **M. D. LE GAC,** Député du Finistère,
. **M. J. PAHUN,** Député du Morbihan,

. **M. M. CANEVET,** Sénateur du Finistère,
. **Mme A. LE HOUEROU**, Sénatrice des Côtes d'Armor,

. **M. G. PAGNY,** Conseiller Départemental des Côtes d'Armor, représentant le Président, M. C. COAIL
. **M. G. MOUNIER,** Conseiller Départemental du Finistère, représentant le Président, M. M. DE CALAN
. **M. G. PIERRE,** Conseiller Départemental du Morbihan, représentant le Président, M. D. LAPPARTIENT
. **M. B. NOURY,** Conseiller Départemental de Vendée, représentant le Président, M. A. LEBOEUF

. **M. O. CARRE,** Maire de Bréhat, et
. **M. E. GRALL,** Maire de Batz,
. **M. D. DELHALLE,** Maire de Molène,
. **M. D. YVON,** Maire de Groix
. **M. R. JUHEL,** Maire de Sauzon,
. **Mme A. HUCHET,** Maire de Bangor,
. **M. P. LE FUR,** Maire de Houat,
. **M. J.L. CHIFFOLEAU,** Maire d'Hoedic,
. **M. P. LE BERIGOT**, Maire de l'île aux Moines, et Président de l'Association,
. **M. J. LOISEAU**, Maire de l'île d'Arz,
. **M. B. NOURY,** Maire de l'île d'Yeu,
. **M. P. DENAUD**, Maire de l'île d'Aix

Mmes et MM. les Adjoints et Conseillers municipaux
. **MM. S MORLEVAT**, Bréhat
. **M. S. LE GOLVAN,** représentant **D. FOUQUET**, Maire de Sein, et **M. G. GUILCHER**
. **MME C. BARBOTIN,** représentant le maire de Palais
. **Mme M-F. ROGER,** Groix

. **M. B. RABEL,** représentant la CMA de Normandie,
. **Mme I. MONTFORT,** CCI Bretagne Ouest,
. **M. L'ALEXANDRE,** Compagnie Yeu Continent,
. **M. P. LEJEUNE,** Compagnie Océane,
. **M. L. ANDRO,** Finistair
. **Mme J. ROUXEL**, Office de Tourisme de Bréhat,
. **Mme V. GUEGUEN,** OT Île de Batz,

Etaient également présents :

. **Mme F. GATEL,** Sénatrice d'Ile et Vilaine,
. **Mme L. FORTIN,** vice-Présidente Conseil Régional de Bretagne,
. **M. D. PALLUEL,** Conseiller Régional (et Maire d'Ouessant) représentant le Président M. L. CHENAIS-GIRARD
. **M. B. ROLLAND**, Sous-Préfet de Lorient,
. **Mme Merckx**, représentante de la Sous-Préfecture de Brest,
. **MM. S. MARIA** et **O. BERNICOT,** SGAR,
. **MME C. BONFIGLIO,** DIRAM,
. **Mme T. LIVET,** Chargée de développement territorial, Pays de Cornouille,
. **M. G. DESIRE,** Chargé de développement territorial, Conseil départemental du Finistère,
. **M. D. OLIVRY,** conservatoire du littoral,
. **M. F. BOILEAU,** Parc naturel marin d'Iroise,
. **M. JM. PUCHOIS,** Vice-Président Finistère 360,
. **M. T. OLLIVIER,** accompagné de Mme **J. MARIE**, Solimut Centre Océan,
. **M. P. MENEZ,** Fédération des Chasseurs du Finistère,

. **M. G. DELAFARGUE,** Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor,
. **M. et Mme BUTTIN Pierre**, MELVAN,
. **Mme I. VILLATE,** ancien maire de Sauzon,

Ont donné pouvoir :

. Mme Liliana TANGUY, députée, du Finistère, à M. S. LE GOLVAN, représentant de la mairie de Sein.
. Mme Carole CHARUAU, conseillère départementale au canton de Yeu, à M. B NOURY, Conseiller départemental de Vendée.
. Louis BRIGAND, personnalité qualifiée.

Se sont excusés :
Mmes, MM. : A. GALLO, V. CADUDAL, C. CHARUAU, C. IMBERT, A. BILLON, A. LE MEUR, L. TANGUY, V. BERTHO, N. VINCENT, C. BONNET, F. BERTHELE, A. LACHAUD, C. YAZBEK, M. KERVADEC, M. CANEVET, J. LE NAY, D. LAURENT, J. LABBE, R. FERRAND, T. MOSIMANN, H.PELLOIS, G.ROUILLARD, E. BOTHOREL, S. BUCHOU, A. BUREL, R. LE GOFF, A. ROYER, J.N. GUERRE, E. TONNERRE, D. RIGUIDEL, A. COROLLEUR, J. MONTFORT, D. ROBO, P. MICHEAU, J.F. ROCHER, JOUBAUD, P. LE RAY, O. THOMAS, L. LE GURUN, J. BODREAU, O. BRUNNER, E. COJON, JY . HEMON, D. LE PORT, P. KARLESKIND, J.J. COIPLET, A. DA SILVA, S. CREACH, P. HUET, R. TANGUY, D. SALVERT.

XXXXXXXX

Olivier Carré maire, et trésorier de l'AIP, accueille les participants :

« Je suis très honoré de vous recevoir à Bréhat pour l'Assemblée générale ordinaire.
Bréhat est une petite île toute proche du continent. Nous sommes environ 300 à 350 en hiver à vivre à l'année, et en saison, en période de fortes affluences on peut voir jusqu'à 10 000 personnes. Cela fait un coefficient de 1 à 30. La superficie de Bréhat est de 309 ha, répartis sur deux îles et un pont qui les relie. L'île Nord est très agricole et naturelle. L'île sud est plus peuplée avec des résidences, au total 860 maisons, 150 à l'année et 700 résidences secondaires qui accueillent des gens très heureux de venir passer leurs vacances sur l'île.
Notre sujet numéro un (comme sur toutes les îles) est le logement amplifié par le problème de la spéculation immobilière. Un programme spécifique est en cours.
Le deuxième objectif est la gestion des déchets. Nous avançons avec la région, le département et la préfecture, afin d'organiser le transfert des déchets vers le continent de manière professionnelle et pérenne. Un troisième projet en cours : nous avons été sélectionnés l'an dernier pour un Projet alimentaire territorial (PAT), parrainé par le ministère de l'Agriculture. C'est très important pour nous car ce PAT va nous permettre de conserver le paysage et d'entretenir les terrains. Nous essayons d'attirer des agriculteurs sur l'île.
Quatrième point, le site d'exception naturel et culturel pour lequel nous avons été sélectionnés par la région, il y a deux ans. Cela nous a aidé à améliorer l'accueil des visiteurs à la journée. Nous allons continuer, avec de nouvelles initiatives cette année.
Nous vous proposons, cet après-midi, des visites sur trois thèmes qui seront encadrées par des conseillers municipaux. En premier, le logement pour vous expliquer la politique logement sur l'île sud nos différents projets de logements dont un terminé pour 4 logements en cours d'emménagements par leurs occupants, un autre dans le bourg et un troisième au Port Clos. Nous vous proposons aussi une visite sur la gestion des déchets, avec une visite de la déchetterie et du site sur lequel nous allons mettre en place l'évacuation des déchets. Troisième thème, l'agriculture et Projet alimentaire territorial (PAT), avec visite du site de production laitière. Nous expliquerons comment on aborde le problème de l'alimentaire et de l'agriculture sur l'île. »

Le Président Philippe LE BERIGOT ouvre la séance en faisant part des excuses de plusieurs personnalités et en remerciant les personnes présentes, notamment les représentants de l'Etat, les représentants de la Région Bretagne, les représentants des Départements, des institutions, les Maires des îles, pour l'intérêt qu'ils portent à l'Association.

ASSEMBLEE GENERALE

I– RAPPORT DE GESTION 2021

Voir Pièce jointe

Mis au vote, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

II– RAPPORT MORAL présenté par Philippe LE BERIGOT, Président

Mesdames, Messieurs,

Nous ne pouvons pas bouder le bonheur de nous retrouver ce jour à Bréhat. Ce rendez-vous annuel de notre association est enfin quelque peu allégé du carcan imposé par la pandémie du Covid qui a tant pesé sur nos vies personnelles, familiales, associatives, sociales. Il y aura une trace de ces deux années.

Merci à Olivier Carré et aux équipes de Bréhat de s'être mis en quatre pour nous accueillir.

Merci à vous d'honorer notre invitation, vous êtes membres statutaires, invités fidèles, de notre association, vous manifestez par votre présence votre intérêt à nos îles, au travail de cette association regroupant 15 iles, 18 communes, 6 départements, 4 régions.

Mais avant de rentrer dans notre ordre du jour, je vous propose de nous souvenir et de saluer trois membres de notre association qui nous ont quittés : M. Christian BONNET, décédé en 2020, dans une période troublée qui n'a pas permis à tout un chacun de saluer sa mémoire et tout le travail qu'il avait fait et la semaine dernière a été inauguré une place à sa mémoire à Carnac, sa commune, cette place est à Carnac mais également dans notre association car nous n'oublierons jamais ce grand homme d'Etat qui a été maire, parlementaire, ministre de la République et un des membres fondateur de notre association : l'APPIP, qui nous permet 50 ans après de nous retrouver.

Nous saluons également la mémoire d'un autre défenseur des îles : Jean-Yves BANET, ancien maire de Locmaria, président de notre association de 2002 à 2008.

Et enfin le plu récent et plus douloureux événement, le décès de Guy CABIOCH qui a exercé la fonction de maire de l'Ile de Batz pendant 28 années, il aurait d'ailleurs ajouté « excusez-moi du peu ». Guy était un archétype du Léonard avec toutes ses caractéristiques : attaché à son territoire, à sa culture, à ses convictions. Acharné défenseur de l'ile de Batz, ses mandatures auront marqué son île. Son caractère entier excluait la compromission mais sa droiture en faisait un allié indéfectible à la cause des îles, de toutes nos îles et il n'hésitait pas à pousser ses coups de gueule pour dénoncer ce qui lui apparaissait inacceptable. Et tout ceci faisait de lui un ami. Ses combats s'appelaient, PLU, permis de construire, communauté d'agglos, dotations, reconnaissance de nos spécificités et observatoire. Un grand maire et le dernier de ceux avec qui nous avons travaillé.

Avec tous nos aînés, élus depuis les cinquante années de notre association ils ont forgé notre outil de collaboration, de partage et de reconnaissance de nos îles.

Je vous propose qu'à leur mémoire et à celle de tous ceux qui ont œuvré, nous respections un petit moment de silence, pour se souvenir de ces 3 grands hommes et aussi

de tous ceux qui sont partis, qui ont peut-être moins marqué mais qui ont été les artisans de ce que nous avons fait ensemble.

La vie ne s'attarde pas avec hier et pourtant... 2021 a été l'année de la célébration de nos 50 ans. Nous les avons fêtés avec fierté et détermination à puiser la force de poursuivre notre chemin dans cette intuition fondatrice où nous sommes passés de la promotion de nos territoires à la défense de nos intérêts et à la reconnaissance de nos différences. On a construit ensemble la cohérence de l'expression des intérêts de nos îles.

En septembre, nous avons mesuré le chemin parcouru, la solidarité de l'Etat, de ses opérateurs, des Régions, des Départements, et pour certaines îles des intercommunalités....

Nous avons été honorés d'accueillir M. Le Préfet de Région, M. Emmanuel Berthier qui nous a fait l'amitié de se déplacer, MM. Lappartient, De Calan, Pagny, et Noury représentants les conseils départementaux du Morbihan, du Finistère et des Côtes d'Armor et de la Vendée.

Un tel anniversaire méritait bien un cadeau exceptionnel !

Ce fut, notre premier contrôle de la Chambre régionale des comptes source de travail et de mobilisation supplémentaires de notre équipe et de notre ancien Président. Le contrôle aussi amène et courtois qu'on le conçoit n'enlève pas le désagrément d'être « à la question », de ne pas seulement être interrogé du bon usage de l'argent public mais aussi devant rendre des comptes de nos choix politiques.

Naturellement, les magistrats font leur travail et nous ont retourné les conclusions de leur mission.

Le principal point noir je cite : « Une gouvernance et un fonctionnement porteurs de risques juridiques » Au fil du temps, nos statuts avaient divergé de notre règlement intérieur, l'un contredisant l'autre ! Les répartitions AG CA pouvaient être confuses ! les niveaux de quorum difficiles à atteindre lors des Assemblées Générales...

Ceci nous a conduit à divers ajustements et à revoir nos statuts, après plusieurs mois de travail d'orfèvre, nos statuts rénovés ont été adoptés hier lors d'une assemblé générale extraordinaire.

Je suis heureux de vous annoncer que nous avons aujourd'hui le quorum et que notre assemblée peut statuer.

Parmi les points que je juge extrêmement positifs, la chambre a pointé je cite : « Un lieu de partage et d'analyse des problématiques insulaires... Les réunions des instances de l'association, permettent d'échanger sur les problématiques existantes et les solutions envisageables comme en témoignent leurs comptes rendus et leur fréquentation ». Plus loin : « l'association contribue aux débats parlementaires en recensant les difficultés que rencontrent les communes insulaires et en mettant en exergue l'inadaptation de certaines règles administratives et financières à leurs spécificités ».

Et sur nos travaux quotidiens, ce qui m'apparait encourageant : « Une action centrale en matière de contractualisation, » grâce aux contacts avec l'Etat, la Régions et les départements.

Le contrat de partenariat État-Région-Départements-AIP 2015-2020 pour les îles bretonnes

L'AIP est signataire de nombreux autres contrats, même si elle ne dispose que de faibles moyens pour participer à leur accompagnement. Cette participation à l'ingénierie pourrait être étendue à d'autres contrats... ».

Finalement nous prenons ce contrôle comme une opportunité de nous améliorer et mieux contribuer à l'avenir de nos îles.

Au-delà de ce surprenant cadeau d'anniversaire, 2021 fut aussi une année électorale. Et c'est bien le résultat de ces élections régionales qui m'a conduit aujourd'hui à vous présenter le rapport moral des îles du Ponant.

C'est bien parce que Denis Palluel a été élu conseiller Régional de Bretagne et s'est vu offrir par M. le Président Chesnais-Girard la délégation aux îles qu'il n'a pu continuer à assurer la Présidence de l'AIP.

Notre anniversaire nous a permis de mesurer le chemin parcouru, les avancées importantes de la reconnaissance de nos singularités :

- *La confiance gagnée auprès de l'Etat, de ses opérateurs, des Régions, des Départements comme en témoignent les différents contrats qui accompagnent nos îles...*

- *Mais aussi une véritable reconnaissance avec des dispositions législatives : la dotation communale d'insularité qui a maintenu les finances de nos communes à flot et leur a permis de regagner des capacités d'autofinancement que beaucoup n'avaient plus suffisamment.*

- *Et la perspective d'une reconnaissance de notre spécificité insulaire qui s'est renforcée tout au long de l'année.*

Ce travail de nombreux acteurs et amis de nos îles s'est concrétisé début 2022 plus précisément le 9 février après l'adoption par l'assemblée nationale et le Sénat de la loi 3DS (Différenciation Décentralisation Déconcentration Simplification) qui a succédé au vote du Sénat la veille. La loi a été promulguée la semaine passée et publiée au JO du 22 février.

« La République française reconnaît les communes insulaires métropolitaines dépourvues de lien permanent avec le continent comme un ensemble de territoires dont le développement durable constitue un objectif majeur d'intérêt national en raison de leur rôle social, environnemental, culturel, paysager et économique et nécessite qu'il soit tenu compte de leurs différences de situations dans la mise en œuvre des politiques publiques locales et nationales. »

Quelques lignes qui peuvent être jugées tellement générales qu'elles ne servent à rien mais nous mesurons et nous nous emploierons à faire en sorte de remercier les parlementaires qui ont travaillé et voté ce texte, pour bien démontrer que grâce à cela, nous pourrons faire prévaloir la singularité de nos territoires.

Que soient remerciés d'abord Jimmy Pahun, porteur de l'amendement mais aussi toutes et tous les Député(e)s des îles qui ont sans exception soutenu cette reconnaissance, les Sénatrices et Sénateurs qui l'ont repris et particulièrement Mme Françoise GATEL Sénatrice d'Ille et Vilaine qui nous fait l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui et nous a fait aussi l'amitié de venir nous rencontrer Denis Bredin et moi-même quelques jours avant la discussion du texte de la loi en commission Paritaire à l'île-Aux-Moines pour que nous lui présentions le justificatif de notre revendication. Contre, à ce moment-là, toute attente, puisque nous étions un peu inquiets quand nous nous sommes quittés sur la possibilité que la commission paritaire se traduise par un accord et bien l'accord a été obtenu et nous avons pu assister certes d'abord au vote de la loi mais aussi dans un délai qu'on peut penser un peu extraordinaire de sorte que celle-ci soit promulguée rapidement. Mesdames Messieurs, merci de ce travail de continuité avec vos prédécesseurs et j'ai une pensée particulière pour Guy CABIOCH qui nous disait depuis un moment : « quand même, ce serait bien que l'on aille au Sénat, c'est formidable d'aller à la pêche avec le Président du Sénat mais c'est accessoirement le second personnage de la République et il pourrait nous accueillir. » Comme il sait bien le

faire, le Président du Sénat nous a accueilli et Richard Ferrand s'est associé à cette opération et nous a accueilli à l'Assemblée Nationale. Ce sont ces relations qui ont permis, je pense, à ce que la spécificité de notre contexte soit compris et acceptés. Merci donc à tous ceux qui ont travaillé dans l'ombre : je pense aux attachés parlementaires qui ont suivi tout cela, mais aussi aux intervenants des autres membres du gouvernement.

Cette reconnaissance est loin de nous conduire à nous endormir sur nos lauriers. Au contraire, elle nous ouvre beaucoup de perspective qu'il nous faudra construire et développer.

Nous avons encore de l'occupation pour les 50 prochaines années... et nos orientations 2022 l'attestent.

En guise de conclusion de ce rapport, je voudrais rappeler que si certains d'entre nous sont nés sur ces confettis de la République, où nous avons grandi en intégrant tout à fait naturellement les spécificité géographiques, sociales, culturelles de nos îles, d'autres parmi nous ont choisis de venir s'y installer et aujourd'hui, nous avons tous aujourd'hui le point commun essentiel : celui d'avoir sollicité à un moment le suffrage universel pour prendre notre part à la gestion de nos communs, nous détenons cette légitimité de ce vote et nous devons toujours en rendre compte auprès de nos électeurs. Notre association n'est qu'un outil, certes un bel outil, certes efficace, mais aussi beau soit cet outil, il ne serait rien sans en face, des hommes et des femmes capables de travailler les uns avec les autres. Nos échanges de ces 2 jours attestent que notre force réside dans notre capacité d'être une équipe d'élus, confrontés aux mêmes réalités qui ont plaisir à échanger dans l'acceptation de nos différences. Notre faculté à nous écouter, à échanger, vivement parfois, prend sa source dans la reconnaissance d'alter egos, et du respect mutuel de celui qui a eu la confiance de ses compatriotes. N'oublions jamais que nous ne sommes que des représentants de nos concitoyens. Nous savons tous que ces règles de jeu seraient peu efficaces si elles ne s'accompagnaient pas du plaisir à nous retrouver pour échanger gratuitement et convivialement. Que cette année 2022, toujours troublée à plus d'un titre, nous donne l'opportunité et les conditions de nous retrouver pour faire croître et vivre de vrais échanges et pour continuer à partager cet « American Way of life », (il doit bien exister un Way of life de nos îles). C'est une des particularités entre élus des îles, le courant passe très vite et nous nous comprenons, nous continuons facilement la conversation qui n'a pourtant pas été entamée la veille.

Donc merci à tout le monde, merci aux élus de nos îles pour le travail fait, merci à vous, Mesdames et Messieurs nos invités de vous associer manière si régulière et efficace à nos travaux. Et ensemble, nous allons faire en sorte que 2022 soit une année merveilleuse.

III – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021 et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Introduction par Olivier CARRE

Pour donner une vision globale, il y a eu un niveau d'activité en 2021 à environ 500 000 €. L'activité a été encore impactée par le covid. Le budget prévisionnel présenté l'an dernier prévoyait une activité aux alentours de 600 000 €. Le budget 2022 voté hier montre un rattrapage de l'activité qui n'a pas pu être effectué en 2021 en 2022 dont le budget s'élève à 700 000 €. Il y a, malgré la crise covid, eu une bonne activité en 2021 avec une perte minime de 3 900 €.

(cf documents joints au dossier)
Ils sont présentés par Mme LE PAIH France, expert-comptable :

- Le compte d'exploitation 2021

Les produits

Il y a deux types de ressources associatives :

- Les ressources associatives dans lesquelles l'on retrouve les cotisations des communes qui ont augmenté suite à un vote de l'augmentation de ces cotisation : 126 000 € en 2022 (100 000 € en 2021) et sur la partie subvention et par ordre de grandeur la Région Bretagne (113 000 €), les départements (58 000 €), la Région Pays de Loire (20 000 €) auxquelles s'ajoutent les subventions versées pour des programmes particuliers : Univers des îles (39 000 €), la lutte contre les espèces invasives (11 000 €) et la Transition énergétique (15 000 €). Comptablement, on constate les subventions au fur et à mesure des dépenses engagées donc ce n'est pas ce qui a été versé au réel mais bien rattaché en fonction des dépenses engagées par l'association au titre de l'année.

- Les prestations vendues : Le partenariat Solimut et les prestations sur le cadastre solaire et ICE dont le montant est plus important : 27 000 €).

Cela représente un total des ressources de 438 000 € (372 000 € en 2020).

Les autres produits perçus par l'association sont les remboursements pour les frais d'assemblées générales et conseils d'administration pour 2 400 €, pour des actions diverses à hauteur de 3 700 €, les participations des compagnies maritimes pour 2500 €, des remboursements pour des actions Energie à hauteur de 1 200 €, la participation des communes pour 9 000 € avec une grosse variation comparé à l'an dernier par rapport à l'opération sur les espèces invasives, les actions Rénov'îles qui continuent avec EDF pour 14 000 € et une ligne qui disparait cette année liée au départ à la retraite d'Armelle Houzé puisque chaque année l'on constate des indemnités à prévoir pour les départ futurs et comme Armelle est partie l'an dernier, l'on a repris cette provision.

Les dépenses

Les charges de fonctionnement (frais généraux) s'élèvent à 198 000 € en 2021 (159 000 € en 2020). Ces charges sont plus élevées que l'an dernier du fait de la reprise de l'activité suite au ralentissement en 2020 dû au Covid. Dans ces 198 000 €, il y a notamment :

- La sous-traitance pour des études (espèce invasives et RCF), à hauteur de 62 000 €
- Le poste information et communication : Journal des îles, passeport ...
- Les frais de déplacements et frais de conseil et assemblée Général, coopération Franco-québécoise (reprise des déplacements cette année à cause de la crise sanitaire.
- Autres services extérieurs (SAFIP 7 000 €)
- Les impôts et taxes formation continue, et la taxe foncière pointée par Chambre des comptes qui n'est pas due au propriétaire des locaux.

L'autre poste important : les charges de personnel d'un niveau équivalent à l'an dernier, à hauteur de 265 000 € : salaires et charges sociales comprises (260 000 € en 2020) soit 184 000 € de salaires brut (182 000 € en 2019) et 80 000 € de charges sociales (43.5 %).

Synthèse :

Nous avons vu les produits d'exploitations qui représentent un total de 476 000 € au lieu de 405 000 €, des frais généraux en augmentation du fait de la reprise d'activité, les frais de personnel qui sont stables et :

- LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS : ce sont les investissements faits les années précédentes et amortis sur plusieurs années.
- LES DOTATIONS AUX PROVISIONS : la provision constituée pour les indemnités de fin de carrière pour assumer les futurs départs à la retraite.

Nous avons un résultat exceptionnel positif de 13 000 € correspondant à une subvention versée dans le cadre des investissements, répartie au fur et à mesure des amortissements investissements. Nous terminons donc avec un résultat déficitaire de – 3 399 € (-32 000 € en 2020).

- **La situation financière au 31/12/2021**

Les fonds propres : 114 000 € (réserves antérieures)
Les autres créances : 48 000 € (subventions restant à percevoir au titre de 2021)
Les autres dettes : 130 000 € (dettes fiscale et sociale pour 48 000 € et les soldes de subventions à utiliser).

Après l'intervention du Commissaire aux Comptes qui certifie que les comptes sont au regard des principes comptables français réguliers et sincères, donnent une image fidèle du résultat des opérations et de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. (Informations données dans le rapport moral et autres documents du dossier). Les résolutions proposées par le Conseil d'Administration, sont les suivantes :

➢ ***PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un résultat déficitaire de 3 399 € à déduire sur le fond associatif. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

➢ ***DEUXIEME RESOLUTION – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS***

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Mises au vote, chacune de ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

IV – PROGRAMME et BUDGET 2022

Les programmes d'actions initiés en 2021 se poursuivent.

Montant de la cotisation : proposition budgétaire basée sur une cotisation restant à 4,35 €/ hab. DGF, suite à proposition du CA du 17 septembre 2021.

Les activités du programme sont regroupées par thématiques.

1 Actions économiques

1.1 Accompagnement des demandes économiques. Maintien de l'orientation

Chaque année, divers acteurs insulaires ou non insulaires (particuliers, collectivités, associations), interrogent l'AIP sur divers sujets. Depuis la création de Savoir faire des îles du Ponant, les acteurs économiques sont dirigés vers cette structure. Les questions relevant du domaine des collectivités continueront d'être traitées en direct par l'AIP.

Fonds tourisme durable : Soutien aux entreprises touristiques, reconduction du dispositif 2021.

L'AIP est partenaire technique du Comité Régional du Tourisme dans le cadre du plan de relance transition énergétique un accompagnement des entreprises d'hébergement restauration est prévu par l'ADEME,

Participation SAFIP :

Cotisation 2022
Proposition Adhésion membre bienfaiteur : 5 000 €
(Pour mémoire 10 000 € en 2020 – 7 000 € en 2021. Ceci illustre la montée en puissance de SAFIP et de la marque)

1.2 Tourisme

Univers transversaux Région Bretagne

Reconduction en 2022 des actions pour le compte de la Région Bretagne qui s'appuie sur son dispositif Univers transversaux et sa « feuille de route îles ».

La Région Bretagne propose une nouvelle convention d'objectif 2022 – 2024. Elle ne prévoit bien sûr pas de financer les actions sur des îles non bretonnes, mais accepte la démarche de l'AIP de les y associer, comme cela a pu être le cas lors des années précédentes.

Ambition du programme : **Faire des îles des territoires exemplaires de la gestion des ressources locales, du respect de l'environnement insulaire et d'un tourisme équilibré tout au long de l'année.**

3 axes stratégiques ont été définis,

- Axe 1 : **mieux adapter l'accueil des visiteurs à l'acceptabilité de chaque île,**
- Axe 2 : **mieux étaler la fréquentation touristique dans le temps,**
- Axe 3 : **tendre vers une intégration renforcée du tourisme aux autres activités de l'île,).**

Partenaires : CRT, CDT, Destinations, OT, OTB...

Actions et activités prévues en 2022,

- La suite de l'étude « hyper-fréquentation » et seuils d'acceptabilité
- La parution du journal des îles du Ponant avec une refonte de la maquette et l'adaptation à la ligne éditoriale définie en 2020
- La montée en puissance de la communication sur le nouveau passeport des îles
- Le soutien aux sites d'exception. Avec le nouveau site Houat - Hœdic
- La mise en place des outils conformes à la ligne éditoriale précisant les messages de communication adaptés aux îles et repris par les divers organismes (CRT, CDT ...) ex mission photographique ciblant les îles hors saison
- Mise en place d'une veille permanente sur le développement du tourisme durable sur les îles
- La réunion annuelle des OT

Sites d'exception

- Belle - Île : La phase opérationnelle avec des dispositions financières pour l'île concernée s'est terminée en 2021.

- Ouessant : La phase opérationnelle avec les premières réalisations sur site (balisage signalétique) doit se mettre en place, 2021 verra d'autres propositions et la poursuite de la démarche.

- Bréhat : La partie diagnostic nettement entamée en 2020 doit se finaliser en 2021 avec les premières actions conduites par la commune et l'office de tourisme, avec les financements régionaux.

- Nouveau : Houat/Hœdic. Pilotage par l'AIP en 2022, diagnostic et définition du plan d'action.

L'accompagnement de l'AIP se poursuivra, pour les 3 sites actifs en 2022 il fait partie intégrante de la feuille de route régionale avec le soutien financier qui y est associé.

2 Actions énergie-déchets ressources : accompagner les îles dans les transitions

Accompagner les îles dans les transitions reste un volet majeur des orientations de l'association, il se traduit par diverses actions dans le domaine des transitions énergétiques (à destination des îles non raccordées (ZNI) mais aussi des îles raccordées), écologiques, traitement réutilisation des déchets, gestion des ressources en eau etc.

Sensibilisation des usagers et Soutien aux initiatives de transition énergétique sur les îles.

Cette action est une des actions du CTE îles d'Iroise.
Actions qui sont intégrées au CRTE des îles finistériennes.

Accompagner les bretonnes et bretons dans les transitions : Les habitants, moteurs de la transition écologique et énergétique des îles de la mer d'Iroise, Sein, Molène et Ouessant. Avec des actions énergie-déchets.

Le printemps des transitions aura lieu à partir de mi-avril à début mai. Les financements sont obtenus en 2021 jusqu'en fin 2022 :

- Région Bretagne est complété par une participation de
- EDF SEI et
- EDF Délégation Régionale
- SDEF.

Dans le cadre du CRTE, un premier événement sera proposé sur l'île de Batz dans le prolongement du printemps des transitions.

ESIN – NESOI – Île aux Moines : étude sur les motivations et freins pour la mise en place de véhicules électriques en autopartage sur l'île aux Moines.

La fédération européenne des petites îles ESIN a obtenu des financements NESOI pour accompagner 6 îles (Irlande, Ecosse, Danemark Finlande Suède, France). L'Île-aux-Moines au titre d'une étude de la perception par les habitants des mobilités douces et de l'autopartage.

L'AIP s'est positionnée en partenariat avec Morbihan énergies et a répondu au cahier des charges pour épauler la commune de l'île aux Moines dans sa démarche de mobilité vertueuse.

Cette expertise et les enquêtes auprès de la population sont à réaliser le premier semestre 2022.

CTE ZNI du Finistère :

Le CTE est entré en application par la signature du contrat par le Préfet du Finistère pour le compte de la Ministre en charge des Transitions écologiques et énergétiques le 29 juillet 2020. Le 27 janvier 2022, **les actions du CTE ont été intégrées au CRTE des îles finistériennes**.

12 actions sont inscrites dans ce contrat : elles sont portées pour certaines par l'AIP pour d'autres par AKUO, EDF SEI, le SDEF, la mairie d'Ouessant.

En 2022, la possibilité de l'extension de tout ou partie des actions à l'île de Batz sera recherchée.

Les actions pilotées par l'AIP : les financements mobilisés par l'AIP auprès de la région Bretagne ou EDF SEI par exemple contribuent à réaliser ces actions.

- Accompagnement des habitants dans la transition énergétique des îles de la mer d'Iroise avec Sensibilisation et accompagnement des habitants dans les projets de mobilité durable et le développement des énergies renouvelables.
- Sensibilisation des usagers sur la prévention déchets pour leur donner les clés pour réduire leur production de déchets à la source.
- Efficacité énergétique sur les îles de la mer d'Iroise : poursuite et mise en place d'actions visant à réduire les consommations d'énergie dans le patrimoine bâti des trois îles. (Rénov'îles).

Pour développer renforcement de la participation citoyenne à la transition énergétique ex : projets de groupement de commande et de projets citoyens en matière de production d'énergie renouvelable, le CA du 16 septembre 2021 a validé l'adhésion à Taranis pour la durée du projet sur les îles d'Iroise.

Programme Interreg ICE – SDEF

Les actions prévues dans le cadre de ICE ont toutes été soldées en 2021. Cependant une prolongation est attendue pour l'année 2022. A ce jour aucune action spécifique n'est programmée en 2022.

Convention de partenariat avec Morbihan Energies

Flexmobile Belle-Île 2022 : Accompagnement mobilité électrique en autopartage.

Programme Rénov'îles Sein Ouessant Molène

Le programme Rénov'îles de soutien technique et financier aux travaux d'économies d'énergie sur Sein, Molène et Ouessant se déroule depuis 2019, conformément à la convention EDF SEI – AIP. Au-delà de 2021, il a été prolongé par tacite reconduction tout 2022.

Nouvelle Convention de Mécénat Saint Gobain

Une proposition de convention cadre de mécénat de compétences a été soumise à l'AIP par la société Saint Gobain Développement (GIE).

L'objectif est de permettre à des salariés de Saint Gobain de mettre à disposition de l'AIP leur compétence, que ce soit dans le domaine technique, juridique, dans la communication, les ressources humaines, ...

L'AIP a identifié des missions qui pourraient être proposées à des salariés de Saint Gobain sur les îles du Ponant :

- Mise en place de formations pratiques et théoriques sur la gestion de l'humidité dans le bâti (Public cible = habitants et personnel communal)
- Mise en place de formations pratiques sur l'auto-réhabilitation (Travaux liés à la rénovation énergétique) (Public cible = habitants et personnel communal)
- Dons de matériaux isolant pour des habitants en situation de précarité énergétique.

Projet Inter îles soutien à la biodiversité : réduction de l'impact des invasives

Sur les îles d'Iroise

Ce projet a débuté en 2021, il est prévu pour se terminer fin 2023

Il vise à conforter la biodiversité en réduisant l'impact des espèces invasives et créant des problèmes à la biodiversité sur les îles.

Dans une première phase, des financements ont pu être obtenus sur les îles d'Iroise avec une dotation du Parc Naturel Marin d'Iroise de 46 800 €, pour le démarrage de l'action, une contribution des 3 communes concernées et du département du Finistère sont prévues.

Avec un programme de sensibilisation à la biosécurité et le contrôle des espèces invasives sur les îles du Sein, Molène et Ouessant. Une consultation est en cours pour la mise en place des prestations de service correspondantes pour trois années. Elle prévoit deux lots en tranche ferme : une pour réduire fortement les populations de lapins de l'île de Sein, l'autre pour les rats et chats errants sur ces trois îles avec une tranche conditionnelle prévoyant l'extension pour deux années et une autre pour une nouvelle opération de dératisation à l'île de Sein.

Sur les autres îles

L'extension de ce projet aux autres îles bretonnes est aussi envisagée, comme le prévoyait le projet Breizh'hin (LIFE). En substitution et pour compléter le projet des îles d'Iroise, des fonds européens FEDER, vont être sollicité dès que le PO FEDER sera opérationnel. D'autres financements vont être mobilisés, (ex contrat nature).

Les prochaines îles intéressées identifiées sont :

Bréhat	Chats errants
Batz	Rats et ragondins sur ses îlots satellites et l'île principale
Houat	Rats sur l'île principale et les îlots satellites
Ile d'Arz	Rats – ragondins sur Ilur Godec illuric (PNRGM)
Île aux Moines	Rats sur îlot de Creizic

Trois types d'actions prévues :

Un volet de sensibilisation animation sur toutes les îles bretonnes

Un volet d'opération de luttes contre les invasives animales (Rats, Chats, Ragondins, ...)Un volet de mise en place de mesures de bio-sécurisation ex : rats sur les moyens de transport de fret, zones portuaires et de stockage des marchandises (y compris déchets) transportés.

Veille sur appels à projets énergie biodiversité eau déchets autres ressources

Cette activité de veille fait partie intégrante des missions de l'équipe Elle sera bien sûr poursuivie en 2022.

2 Contrat de partenariat Etat – Région Bretagne- Départements du Finistère, des côtes d'Armor - îles du Ponant

Suite au bilan d'exécution du contrat 2014- 2020, les enjeux croisés entre signataires du précédent contrat ont été discutés lors du dernier CUP du 2 décembre 2020, ils constituent une base pour le nouveau contrat à venir.

Négociation du nouveau contrat

La signature du CPER par la Région Bretagne et l'Etat prévoit la territorialisation d'un contrat des îles et marque le début des travaux de négociation d'un nouveau contrat. Si ils ont été amorcés dès le début 2021 et ont abouti à un consensus sur les enjeux, le travail sur le détail des actions et les décisions des financeurs peuvent démarrer pour la conclusion prochaine d'un nouveau contrat.

Les premiers échanges, permettent d'envisager une structuration des enjeux toujours selon les 4 axes : Habiter (logement) - travailler (soutien aux activité économiques) – gérer durablement les territoire (ressources naturelles, patrimoine) – services collectifs essentiels (santé, culture, sports).

Certaines thématiques intéressent transversalement les 4 axes comme par exemple la transition énergétique, l'adaptation aux changements climatiques, ou encore le numérique qui en plus d'action spécifiques pourront se retrouver en fil conducteur dans les critères.

3.3 Plan de relance – CRTE

Articulation avec les CRTE

La demande de CRTE des îles bretonnes n'a pu aboutir hormis un CRTE des îles finistériennes. Pour les autres, elles sont intégrées au CRTE des intercommunalités (îles morbihannaises) ou même hors tout CRTE, cas de Bréhat.

La nouvelle ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) et les programmes de soutien aux collectivités, ex : maisons France services, Conseillers numériques, qu'elle conduit pourraient constituer des opportunités à saisir pour les îles. L'AIP est membre au titre des associations d'élus locaux du comité de cohésion territoriale du Morbihan.

3.4 Identification des soutiens potentiels des politiques sectorielles régionales et départementales aux projets des îles

En plus des politiques territoriales, d'autres aides ou soutiens sectoriels peuvent être mobilisés. Comme chaque année, les échanges avec les maîtres d'ouvrage conduisent à orienter certains projets vers des demandes liées aux politiques sectorielles des départements et régions. Ceci est d'autant plus vrai pour les départements hors du contrat Etat Région Bretagne comme par exemple celui du Morbihan mais qui n'en demeure pas moins un soutien constant et indéfectible de ses îles.

4 Autres partenariats/actions

4.1 Conservatoire du Littoral

Renouvellement de convention conclue pour 3 ans en 2019. Elle permettra cette année de préciser les projets du Conservatoire du Littoral à venir dans le cadre du futur contrat de partenariat et d'apporter une visibilité sur les co-financements provenant du Conservatoire du littoral.

4.2 Accord de programmation Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le nouvel accord de programmation est finalisé, le conseil d'administration a approuvé les termes de l'accord de programmation dans ses dispositions et son programme prévisionnel d'actions et autorise ainsi sa signature.

L'enjeu majeur est de préciser ce que le CA de l'Agence peut attribuer aux îles en dérogation/complément du XIème programme, notamment le déplafonnement de 40% des plafonds d'aides.

Dans le détail, 5 champs d'intervention sont concernés :

- **La gestion économe de la ressource en eau potable et la protection des captages – adaptation au changement climatique :**

- **La limitation des pollutions domestiques par des actions tant sur l'assainissement collectif que non collectif :**

- **La protection et la restauration de milieux aquatiques – zone humide :**

- **L'amélioration de la qualité des eaux des zones portuaires :**

- **Le volet biodiversité cité pour mémoire :**

Les dépenses prévisionnelles retenues pour le calcul des aides s'élèvent à 10 467 800 € HT et le montant des aides financières de l'Agence à 4 554 000 €.

Durée de l'accord

Il est conclu pour la durée du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau. Il prend effet à compter de sa date de signature et prend fin au plus tard le 30 juin 2024, date limite à laquelle le dossier de demande d'aide pour la dernière opération liée au présent accord pourra être déposé.

Périmètre de l'accord :

L'accord intéresse 13 îles (les 12 îles bretonnes + l'île d'Yeu.

4.3 .1 Activités Santé sur les îles

- **APSIB : Association pour la Permanence en Santé sur les Îles Bretonnes**

L'AIP dispose d'une voix au CA de cette structure, elle y est représentée par Dr Philippe ROUGIER, adjoint au maire de l'île d'Arz, suppléé par M Jean-Luc CHIFFOLEAU maire d'Hœdic. Ses premières actions consistent à employer des personnels de santé affectés sur Hœdic pour assurer une permanence de soins de premiers recours.

Cette expérience est suivie avec beaucoup d'attention et porteuse d'espoirs pour obtenir une permanence de soignants 24/24 sur toutes les îles. En 2022 l'APSIB devrait monter en puissance, son intervention pour contribuer à résoudre la pénurie de soignants à Groix depuis fin 2021 est une possibilité.

Cette création est un résultat direct du contrat local de santé des îles bretonnes.

4.3. 2 Contrat local de Santé

2022 est la première année de prolongation de ce contrat avec son évaluation.

Un contact récent avec la direction de l'ARS Bretagne a précisé les modalités de l'évaluation du contrat. : L'ARS propose le recrutement d'un stagiaire en fin d'étude en école d'administration de santé (Master 2) pour épauler l'évaluation du Contrat local de santé des îles.

Le renouvellement du contrat est souhaité par l'ARS qui précise sa vision et met en avant la spécificité de la santé sur îles, largement partagée par l'AIP.

Même si elles sont intégrées dans le CLS d'une intercommunalité, les îles ne pourront pleinement faire comprendre leurs enjeux et besoins spécifiques dans ce cadre, d'où l'importance d'un nouveau CLS des îles bretonnes.

Suivant la participation de l'ARS, l'AIP pourra se doter d'un(e) chargé(e) de mission pour animer le CLS et en plus coordonner les actions des îles avec les CLS des EPCI qui en sont dotées.

Ce dispositif pourrait être mis en place pour fin 2022 ou dès le début 2023. A ce jour, il n'est pas intégré dans le projet de Budget prévisionnel.

4.4 Convention de partenariat Mutuelle SOLIMUT Centre Océan

En 2022, la convention de partenariat avec Solimut est proposée au renouvellement avec comme les années précédentes une action à destination des participants au festival des insulaires.

En ce qui concerne les mutuelles communales, les communes proposant ce service à leurs populations en 2022 : Molène – Ouessant – Sein – Houat – Hœdic – Sauzon – Locmaria –

Discussion en cours sur : Ile de Batz - Le Palais – Bangor - Ile aux Moines

Représentation des îles par l'AIP : Solimut propose une convention avec l'AIP permettant de déployer sa mutuelle « mutuelle communale » sans exclusivité, par anticipation à l'obligation légale prévue prochainement.

4.5 Festival des insulaires

Comme chaque année, la proposition de l'AIP est d'accompagner le festival et de participer à la définition des débats et au choix des thématiques. Cette année encore, l'AIP essaiera de faire participer une ou des délégations d'îles lointaines suivant les partenariats internationaux développés en 2022.

4.6 Microfolie

Le Ministère de la Culture par l'intermédiaire de la DRAC Bretagne a proposé la mise en place d'une « microfolie » inter-îles. Ce dispositif permet l'accès à une plate-forme culturelle. Le cœur du dispositif est un musée numérique réunissant plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions et musées.

Habituellement réunis dans un conteneur mobile, lors des échanges avec la DRAC, l'idée d'une « microfolie » itinérante installée sur un bateau a germé. Elle permet l'accès numérique à de nombreuses oeuvres et expositions et est accessible gratuitement. Pour renforcer l'intérêt culturel du projet, l'utilisation d'un bateau classé monument historique a été étudiée. Le Notre Dame de Rumengol dispose de l'espace suffisant pour accueillir le Musée numérique et est disponible pour deux périodes de navigation : de mi-septembre à fin octobre 2022 et mai-juin 2023. Cette gabare peut être positionnée soit sur un port toujours en eau, soit sur un port à marée avec des périodes d'assec. Une extension aux îles hors Bretagne est proposée.

Chaque escale sur une île prévoit un accès prioritaire aux scolaires et habitants.

Bruno Noury indique que l'île d'Yeu est déjà dotée d'une micro-folie, l'extension sera étudiée pour l'île d'Aix.

4.7 Actions internationales

4.7.1 Coopération Franco-Québécoise

Le programme 2021 prévoyait deux échanges, seule la visite d'une délégation des îles du Ponant aux îles de la Madeleine a pu avoir lieu.

Une sollicitation de financement pour permettre d'accueillir une délégation Madelinienne sur nos îles du Ponant en 2022 a été déposée.

En 2022 le Consulat de France à Québec nous a informé de plusieurs appels à projets qui pourraient correspondre à un renforcement des coopérations entre les îles du Ponant et les îles québécoises. Les contacts et échanges en novembre 2021 (Consulat de France à Québec, municipalités de l'île aux coudres, des îles de la Madeleine) ont montré l'intérêt réciproque pour la mise en place d'échanges plus structurés sur les enjeux de l'insularité de part et d'autre de l'Atlantique.

4.7.2 Réseau ESIN

L'AIP est membre fondateur du réseau et continue les travaux et sa participation au réseau des îles européennes

4.7.3 Conférence des Régions périphériques maritimes CRPM

Suivi du protocole d'accord entre AIP et CRPM (signé en 2020), suivi des travaux de la commission des îles.

A noter : changement de président (anciennement Gilles SIMEONI Collectivité territoriale de Corse) assurée par Mme Francina ARMENGOL, Présidente du gouvernement des îles Baléares. Le secrétariat général est dorénavant assuré par Mme Claudia GUZZON (anciennement M Giuseppe Sciacca) Une invitation de participation à l'Assemblée Générale 2022 de la commission des îles à Gotland (S).

Dès que les thématiques seront connues, suivant les disponibilités d'un membre du bureau pour y participer et représenter l'AIP, accompagné ou non d'un membre de l'équipe seront étudiées.

La visibilité des îles du Ponant au niveau européen reste un enjeu important.

5 Activités génériques de l'AIP / veille et soutien aux Collectivités / suivi des politiques globales / autres actions

Observation - veille juridique évolution des compétences et dispositifs de soutien aux territoires

- **Observation des dotations Etat des communes** (Sein, Molène) et Dotation communale d'insularité Observatoire des dotations communales. L'observation réalisée par le cabinet ressources consultant finances réalisée depuis 2020 a permis d'identifier plusieurs points de vigilance et d'amélioration, pour l'avenir des dotations communales. Le Conseil d'administration aura à proposer les priorités d'actions à conduire en 2022 pour obtenir une prise en compte optimale des dotations de l'Etat aux communes insulaires.

- **Extension de l'observatoire aux autres sujets** - banque de donnée des îles.
  Cette recommandation de la Chambre Régionale des Compte qui jusqu'à maintenant se concrétisait par la mise à jour de l'essentiel (dernière mise à jour à l'occasion du cinquantenaire) est une orientation qui mérite d'être renforcée. Un véritable travail de structuration a besoin d'être fait pour redéfinir un corpus de données essentielles pour observer et évaluer la situation des îles du Ponant.

- **Projet de Loi 3DS**
  La loi votée le 9 février 2022 ne va pas avoir d'incidence directe sur l'activité 2022. Cependant, la diffusion de cette reconnaissance ouvre la voie à de nombreuses prises en compte de la spécificité des îles.
  Le suivi de l'évolution législative va à l'avenir être une activité conséquente de l'équipe qui en se basant sur les travaux préparatoires à la différenciation dans la loi 3DS examine un nombre conséquent de points à prendre en compte dans de futurs textes de loi et règlements, avec le renforcement des possibilités d'expérimentation dans de nombreux domaines.

« La République Française reconnait les communes insulaires métropolitaines dépourvues de lien permanent avec le continent comme un ensemble de territoires dont le développement durable constitue un objectif majeur d'intérêt national en raison de leur rôle social, environnemental, culturel, paysager et économique et nécessite qu'il soit tenu compte de leurs différences de situations dans la mise en œuvre des politiques publiques locales et nationales. »

Veille et contacts PNRA PNRGM PNMI

Suivi des programmes des parcs naturels intéressant des îles

L'ensemble des réflexions sur l'avenir des îles du Ponant ont vocation à animer les débats du prochain festival des insulaires et à partager ces éléments et recueillir les avis des insulaires présents au festival.

Après délibération et à l'unanimité, les orientations et le budget 2022 sont approuvées. Le Président est autorisé à mettre en œuvre les différentes actions présentées, dont celles liées au Contrat de Partenariat Etat-Région, et à solliciter auprès des financeurs les subventions inscrites dans chaque programme, et notamment, auprès de la Région Bretagne, la subvention de 100 000 € pour la mission d'ingénierie liée au Contrat de Partenariat 2021-2027 et celles dédiées aux missions d'ingénierie prospective.

V– PRISES DE PAROLES

Gilles PAGNY, Conseiller départemental des Côtes d'Armor.

« Je suis ravi que le président du département Christian COAIL m'ait donné cette délégation auprès des îles. Rôle que j'ai pris lors des 50 ans de l'AIP. Je connais bien Bréhat, et ce, depuis très longtemps. Je connais bien les îles, en particulier l'île d'Yeu et l'île-aux-Moines. Je découvre, cette solidarité avec les gens des îles et je m'étais engagé lors des 50 ans pour soutenir les élus de l'ile de Bréhat. Nous nous côtoyons régulièrement et je pense que nous avançons bien. »

Gilles MOUNIER, vice-président du Conseil département du Finistère *(En charge des territoires et donc des îles, représentant M. Maël de Calan, Président du Conseil départemental du Finistère, absent aujourd'hui, car il lance aujourd'hui un grand plan handicap, priorité N°1 du département pour ce mandat).*

« Je suis très heureux, de faire la connaissance des représentants des îles du Ponant. Pour le Finistère, comme pour les autres départements concernés, les îles présentent une singularité que vous représentez, par le trait de côte, des politiques spécifiques, des enjeux sur le transport, la santé, l'habitat et l'économie.

En ce qui concerne l'AIP et les îles Finistériennes, on a souhaité avec notre politique départementale du Finistère, revoir l'accompagnement, le partenariat avec chacune de communes. Cela se traduit par la mise en place du pacte Finistère 2030 avec 4 volets financiers pour un total de 210 millions € sur 7 ans, comportant un volet spécifique pour les îles et des enjeux forts, tel que le CRTE.

Nous avons plusieurs dispositifs à la disposition des maires des îles pour les accompagner (CAUE, FIA, SAFI ...) dans l'aménagement des politiques de préservation du patrimoine, et de la culture (CultureLab).

Nous sommes également présents dans tout ce qui touche à l'environnement, au service des eaux, et à l'assainissement. Notamment un schéma eau potable 2050, visant la sécurité de l'approvisionnement en eau qualitatif et quantitatif. Se tient à Briec, aujourd'hui, une réunion publique sur la fourniture en eau potable pour les années à venir. Le même type de réunion s'est tenue la semaine dernière sur l'assainissement collectif et non collectif. Je sais d'ailleurs qu'il y a des enjeux forts à Batz et Ouessant avec de gros investissements à venir pour lesquels vous pourrez compter sur le partenariat du département.

Nous sommes également présents sur tous les autres domaines, la solidarité, les personnes âgées, la jeunesse, le handicap, les collèges et une particularité : le collège des îles du Ponant duquel je fais partie du Conseil d'administration, l'environnement et la biodiversité dans le cadre de la préservation des ressources.

Plus que jamais un Finistère attentif à ses îles ! Vive les îles, vive l'AIP. »

Gérard PIERRE, Conseil département du Morbihan

« Je suis très heureux d'être à Bréhat aujourd'hui. Elu au conseil départemental depuis 2004, j'ai réellement appris ce qu'était la vie insulaire avec les îles de Houat et Hœdic. Si l'été ce sont ces joyaux, l'hiver, avec la météo, c'est autre chose !

David Lappartient, Président du Conseil départemental du Morbihan et Karine Bellec, 1ère Vice-Présidente, qui représentait le département au cours du mandat précédent, s'excusent et regrettent de ne pas pouvoir être présent et me chargent de vous transmettre leurs amicales salutations car appréciant le contact avec les insulaires. Nous sommes, vous le savez, attentifs à vos problématiques. David Lappartient a souhaité, indépendamment de l'ensemble du département, aller sur les territoires spécifiques. Il y a d'une part le territoire intérieur et les îles. Il a déjà visité Hoedic, Houat, Belle-île, et l'île-aux-Moines. Il prévu d'aller cette année Groix et à l'Île d'Arz car il a la volonté d'être attentif aux problématiques spécifiques des îles.

Vous connaissez tous toutes les problématiques de vos territoires déjà évoquées par monsieur Mounier. (Logement, la santé, les déplacements, d'autant qu'il y a la DSP en cours et vous êtes inquiets de la suite donnée à tout ça ; les mobilités douces, l'économie, le tourisme. Toutes ces problématiques ont été évoquées lors du Conseil d'administration hier.

Vous êtes confrontés à tous ces problèmes à gérer au quotidien et il est difficile d'y faire face et aussi, derrière tout cela, il y a vos budgets que l'on sait ne pas être extensibles. En conséquence, le conseil départemental du Morbihan a pris des dispositions concernant la solidarité territoriale auprès des

insulaires. La dotation du département, selon le potentiel fiscal est, pour chaque commune insulaire, augmenté de 5%. Vous devez toucher entre 30 % et 35 % de subventions, voire davantage comme c'est le cas parfois pour Hœdic, le champion qui arrive à 75 % de financement !

Sujet qui vous incombe, et dans tous les départements : l'aménagement des pistes cyclables en corrélation avec la limite des déplacements en voiture. Le Morbihan a décidé l'an dernier de passer de 20% à 30% d'aides sur les programmes d'aménagement de pistes cyclables sur les communes, et communautés de communes en passant d'un plafond de 700 000 € à 750 000 €. Nous sommes allés plus loin, l'an dernier, sur le budget du département du Morbihan, nous avons eu un dépassement des DMDO (transferts immobiliers) plus importants que prévu sur le budget prévisionnel, en conséquence, 50 000 € HT ont été versés à toutes les petites communes de moins de 10 000 habitants pour des projets bien déterminés l'aménagement de voirie et d'entretien Vous en avez, je crois tous bénéficié, et j'ai plaisir à voir les aménagements réalisés grâce à cette enveloppe qui a été appréciée et sollicitée par les maires.

Il n'est pas impossible qu'une enveloppe similaire soit reconduite en 2022 si ces conditions se reproduisent.

Attentif à tous vos problèmes, j'ai toujours plaisir à aller sur vos îles, même si parfois on se fait « engueuler » ! Enfin, je voudrais conclure en félicitant mon député Jimmy Pahun et tous ceux qui y ont collaboré pour avoir initié la loi 3DS pour la reconnaissance des îles parce que ça le méritait. »

Laurence FORTIN, vice-présidente Région Bretagne

« Je suis ravie d'être pami vous aujourd'hui avec mon collègue Denis Palluel pour représenter le Président Loïc Chesnais-Girard. Je voulais tout d'abord adresser un message aux maires car à chaque occasion que nous avons de nous rencontrer, l'on constate que les maires des îles sont confrontés à des sujets qu'il n'y a pas ailleurs et qui demandent en permanence de l'ingéniosité, de l'adaptation, de l'engagement et de la réactivité. Vraiment, je voudrais remercier madame et messieurs les maires pour ce que vous faites sur les îles car sans vous, on n'en serait pas là aujourd'hui, donc un grand bravo.

Le Président de la région Bretagne s'est engagé et a pour objectif que les gens puissent vivre bien, sur tous les territoires en Bretagne, partout, ce qui veut dire également et y compris sur les îles. Au-delà de bien vivre partout en Bretagne, c'est engager la Bretagne dans les transitions. Bien vivre et vous l'avez évoqué, c'est aussi pouvoir se loger là où l'on veut. C'est compliqué aujourd'hui en Bretagne, et encore plus sur les îles et les prémices de ce que nous vivons aujourd'hui sur le continent, vous les avez eus en amont puisque cela fait des années que ces sujets sont abordés et sont de plus en plus criants. Le Conseil régional de Bretagne va à la prochaine commission permanente engager une étude pour un office foncier solidaire qui, au-delà va s'inscrire dans une feuille de route habitat concernant l'ensemble de la Bretagne ce qui j'espère contribuera à améliorer les choses.

Bien vivre, c'est aussi se soigner, partout, sur tous les territoires. Il y a eu un travail important fait avec la région, l'AIP, l'ARS parce qu'il y avait des difficultés : pour le transport des malades, le déplacement de professionnels de santé. Des réponses très concrètes vont prochainement apporter des solutions suite à ce travail en commun. Une fois tout cela dit, certains diront que cela va entraîner un coût supplémentaire. En effet, Yann Le Meur l'avait dit, il y a un surcoût pour les insulaires, qui a été chiffré et évalué. Le Contrat de plan état région (CPER) va faire l'objet d'une signature prochainement pour accompagner très concrètement les îles à hauteur de 6 000 000 d'euros pour la région Bretagne. C'est un engagement important et nécessaire.

Nos politiques sectorielles sont là aussi pour appuyer vos projets. Il nous faut des échanges réguliers, une rencontre est prévue prochainement avec le Président et les vice-présidents qui portent les délégations et les dialogues vont pouvoir apporter des réponses très concrètes. Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner et vous apporter des réponses très concrètes.

Voilà la teneur du message que je voulais vous transmettre, d'abord vous remercier, saluer ce que vous faites, vous inviter à continuer, vous rappeler que nous sommes à vos côtés et que je suis toujours heureuse de vous retrouver. »

Jimmy PAHUN, Député du Morbihan

« Le bilan a été plutôt positif, cela a été un quinquennat bien tourné vers la mer, soulignant l'importance de l'océan dans le climat et la biodiversité avec la création du Ministère de la mer et en clôture la tenue du One Ocean Summit. Nous avons notamment apporté des financements importants pour la SNSM, pour les pôles.

D'abord, je voulais revenir sur un premier amendement daté d'il y a 3 ou 4 ans sur l'autorisation du maire à réguler la circulation automobile sur sa commune. Autre amendement sur la Loi climat et résilience au sujet de l'hyper-fréquentation sur les sites protégés suivi par le séminaire à Groix. A vous de vous en servir. Et enfin, la reconnaissance de la spécificité des îles non reliées au continent, la reconnaissance de ces territoires non reliés au continent. C'est un outil important, il va falloir s'en servir. Servons-nous-en ! Merci à Denis pour sa veille.

J'ai toujours plaisir à vous rencontrer. Des soucis, il y en a aussi, le logement est un vrai souci. Les contrats de transition écologique, il faut y réfléchir aussi. Il y aura peut-être une nouvelle Délégation de service public (DSP) pour les navires de passagers. Et merci pour cet accueil à Bréhat aujourd'hui »

Françoise GATEL, Sénatrice d'Ille et Vilaine

« C'est la Bretagne à trois, puisqu'il y a le Finistère, Morbihan, Côtes d'Armor. Je suis d'Ile et Vilaine qui n'a pas le bonheur, à travers une île, d'être adhérente à votre association. Je suis présidente de la délégation des collectivités territoriales à la décentralisation. Au nom du président, Gérard Larcher, je vous apporte toute son amitié. Il est très attentif à vos préoccupations et vous l'avez dit, il vous a accueillis au Sénat. Il est très heureux vous accompagner sur la démarche initiée par nos collègues de l'assemblée sur la spécificité des îles du Ponant. J'emporte avec moi la conviction que les territoires sont la force de la France dont vous êtes ici les pépites, c'est notre richesse. Pépites qui ont aussi des difficultés et des enjeux, et nous sommes à vos côtés. »

Annie LE HOUEROU, Sénatrice des Côtes d'Armor

« Nous sommes à vos côtés pour porter vos aspirations. Sur les questions de logement, de santé et au-delà des institutions, il y a aussi les relations humaines qui font que nous avançons vite et bien à vos côtés. »

Sébastien MARIA, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

« Laurence Fortin l'a dit, on va signer prochainement le Contrat de plan Etat région pour 2021/2027. Il s'inscrit très clairement dans la continuité du précèdent Contrat de plan. Il n'y a aucun doute quant à notre attachement à continuer de soutenir l'AIP et ce que vous faites au quotidien, il y a un point de convergence immédiat, il y a d'autres sujets sur lesquels les points d'accords ont été plus loin mais assurément pas celui-là. Vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Président : « Les nouvelles dispositions de la loi 3DS sont des lignes générales ». En fait, elles ne sont pas générales que cela : quand on dit qu'il y a un intérêt majeur sur les îles et qu'il faut prendre en compte les différences de situations pour la mise en œuvre les politiques publiques, c'est ce que vous vivez tous les jours au quotidien chacun et chacune, et c'est ce que l'on accompagne, Etat et Région, depuis déjà un certain temps. Il faut que l'on continue à le faire et cela doit se faire de deux manières :

La première manière, et c'est ce que dit la loi : c'est de bien articuler ce soutien avec les dispositifs de droit commun qui existent déjà et qui se présentaient sous la forme de DSIL, DETR dans le précédent contrat et où les financements étaient déjà importants et plus importants que le financement du FNADT. Aujourd'hui, il y a en plus le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Dans le contrat que l'on est en train d'élaborer avec vous, cette articulation avec ce nouvel outil CRTE est fondamentale, car vous êtes aussi caractérisés par le fait que les possibilités de mutualisation de vos îles avec d'autres territoires sont plus compliquées à appréhender mais par l'intermédiaire des CRTE, on a un levier intéressant à mobiliser de ce point de vue-là. Le contrat des îles vient en complémentarité de ces leviers comme il vient financer des actions spécifiques. Je suis très content que vous ayez souligné la micro folie, qui sera mise en place sur les îles, et qui sera probablement la plus belle de France. C'est un projet qui nous tient à cœur, il y aura un financement spécifique par l'intermédiaire du FNADT sur les 4 millions de ce contrat, mobilisés par l'Etat. C'en est une belle illustration de financement spécifique.

Il y aura des Financements complémentaires au titre des CRTE, je pense tout particulièrement, compte tenu du contexte du moment, à la problématique du surcoût qu'il va falloir travailler de manière adaptée.

Je confirme que nous travaillons d'arrache-pied, nous nous sommes d'ailleurs vus en visio il y a deux jours pour à la fois préparer le contrat et des fiches actions concrètes car on avait à cœur que les actions continuent d'être soutenues et financées donc on parallélise des travaux : à la fois soutien des actions concrètes et travail sur le contrat cadre. Très logiquement cela devrait être bouclé en juin et nous devrions être en capacité de signer et d'officialiser les actions concrètes que nous aurons retenues pour 2022. »

Baptiste ROLLAND, Sous-préfet de Lorient

« J'ai la chance et l'honneur de clôturer ces prises de parole. Je suis très honoré d'être avec vous et remercie tous ceux qui ont œuvré pour l'organisation de cette journée.

Pour nous, les sous-préfets des îles, les îles du Ponant sont des lieux où les enjeux sont démultipliés les spécificités complexes. Les îles sont pour moi un arrondissement dans l'arrondissement. Tous les sujets, emploi, santé, logement, accès, mobilité, sont plus compliqués. Les solutions existent, nous travaillons avec méthode avec l'ensemble des services de l'Etat, il nous faut mettre en place des actions à chaque fois très ciblées pour avancer et trouver des solutions aux problèmes.

Au-delà de toutes ces problématiques, les îles sont pour moi le lieu idéal des opportunités de l'innovation. L'état valorise un maximum de choses sur vos îles, ce qu'il y a de mieux en Bretagne et même sur le continent. Au-delà, je pense que toutes les agences de l'Etat et les différents acteurs sont disposés pour faire des îles de nouvelles choses et se projeter vers un horizon nouveau de développent durable. Les îles doivent devenir les « porte-avions » du développement durable. Sur les îles, on peut expérimenter des choses et aller de l'avant. Je vais reprendre une devise, s'il faut aller de l'avant, mettons les voiles dehors. »

Diffusion du film du Festival des insulaires

Le Président remercie l'ensemble des participants car ce sont ces échanges qui font la richesse de l'association avec toutes ces personnes d'îles et d'horizons différents, il espère que l'on pourra continuer à avancer ensemble en attendant des jours meilleurs. L'Assemblée Générale est clôturée à 13H.

XXXXXXXXXX

Le secrétaire,

Éric GRALL

Le Président,

Philippe LE BERIGOT